



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DOME



COMMUNIQUE DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le mercredi 10 octobre 2018

Une convention signée permet la médicalisation de la base hélicoptère de Clermont-Ferrand pour prendre en charge les urgences médicales des habitants du Puy de Dôme

Ce mercredi 10 octobre 2018, la convention relative à la médicalisation de la base hélicoptère de la sécurité civile de Clermont-Ferrand est signée entre M. Jacques Billant, préfet du Puy-de-Dôme, le docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, M. Didier Hoeltgen, directeur général du centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand, M. Jean-Yves Gouttebel, président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme et Mme Sophie Wolfermann, représentant M. le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Dans le cadre de la prise en charge des missions de secours, d'aide médicale urgente ou de transport hospitalier en situation d'urgence, le « Dragon 63 », hélicoptère de la Base hélicoptère de la Sécurité civile de Clermont-Ferrand, va désormais bénéficier d'une équipe médicale et de matériels de soins.

Ce nouveau dispositif va d'une part, améliorer la rapidité des prises en charge d'urgences médicales et, d'autre part augmenter de manière conséquente le nombre d'habitants pouvant être pris en charge en moins de 30 minutes.

Ainsi, à compter du 1^{er} novembre prochain, une équipe d'urgentistes du CHU de Clermont-Ferrand sera désormais présente sur la Base de la Sécurité civile à Aulnat afin de pouvoir embarquer dans l'hélicoptère dès le début des opérations de secours qui sont déclenchées en lien avec le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et le Samu-Centre 15 du Puy de Dôme.

Cette équipe d'urgentistes (médecins et infirmiers), formée aux transports héliportés (comme les opérations de treuillages par exemple) sera ainsi sur site de 9h à 18h (jusqu'à 19h en période estivale du 1^{er} juin au 30 septembre), 7jours/7 et 365 jours/an pour répondre aux urgences médicales.

Cette organisation est aujourd'hui permise grâce à l'engagement des partenaires concernés, coordonnés par le Préfet du Puy-de-Dôme :

- La Base hélicoptère de la sécurité civile de Aulnat qui met à disposition l'hélicoptère, les équipes de pilotes et assistant de vol et qui assure les formations des équipes médicales.
- Le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) qui, sous la responsabilité du Préfet, coordonne l'engagement de l'hélicoptère en lien avec le Samu-Centre 15.
- Le CHU de Clermont-Ferrand qui met à disposition les équipes d'urgentistes, les différents matériels, les médicaments et dispositifs médicaux, les tenues uniformisées du personnel médical.
- L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, qui finance totalement cette équipe médicale d'urgence dédiée en versant une dotation au CHU de Clermont-Ferrand.

Cette convention, qui intervient après deux années d'expérimentation, illustre la pleine volonté d'optimisation de la ressource publique pour un même objet : le secours à la personne et l'aide médicale urgente. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation par un groupe de suivi composé de tous les signataires.

Contacts media :

Préfecture du Puy de Dôme
04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18
www.puy-de-dome.gouv.fr
Fil d'information Twitter: @Préfet63
facebook : Page Préfet du Puy-de-Dôme

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr